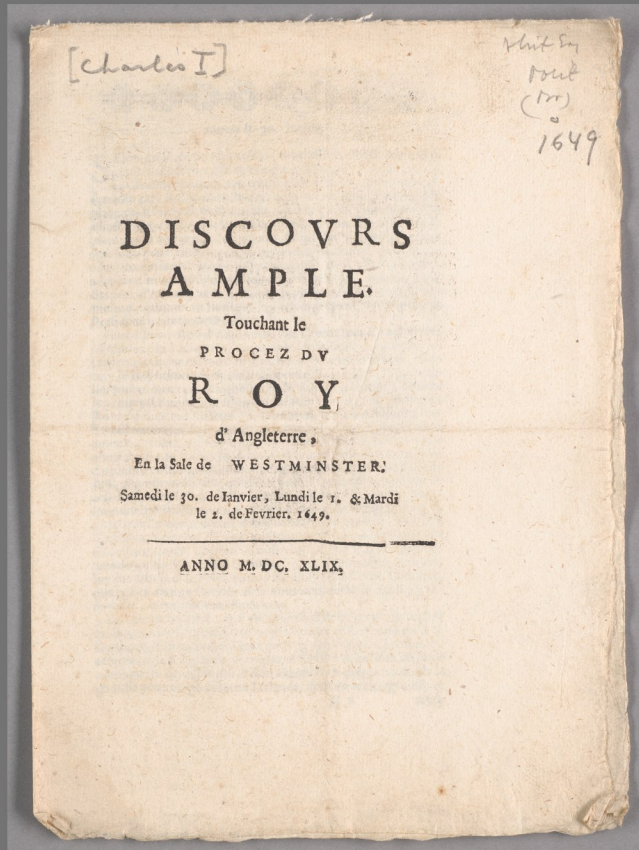


/ Karl

# Discours ample touchant le procez du roy d'Angleterre en la sale ...



Tryck // / I25 B II c Br. 1649 Charles I konung av England

Tillkomstår 1649.

Digitaliserad år 2019

[Charles I]

Print Em  
out  
(100)

1649

DISCOVERS  
AMPLE.

Touchant le  
PROCEZ DV  
ROY

d' Angleterre,

En la Sale de WESTMINSTER.

Samedi le 30. de Janvier, Lundi le 1. & Mardi  
le 2. de Fevrier. 1649.

---

ANNO M. DC. XLIX.

DISCOURS  
AMPLIE

ROY

WESTMINSTER

ANNO MDCCLXIX



Samedy le 30. Janvier.

**S**elon qu'il avoit esté resolu, & arresté par les Communes, ainsy la chose fut mise en effect, car le Samedy 20. de ce mois, la Chambre de Justice nouvellement establie, apres s'estre assemblee dans la Chambre Peinte, vinrent en suite prendre leur place en la Salle d'Westminster, au lieu qui est preparé pour cet effect, & apres, que le President *Bradshaw*, eut esté amené en la place, avec une grand Ceremonie, & que on eut euocqué, ceux qui sont pour estre juges de la Court, un chacun de ceux qui estoient presents, ayant respondu ainsy qu'il estoit nommé, estant en tout environ 70. apres quoy le Roy fut amené, par le Sergent d'Armes, avec la Mace, & plusieurs autres avec la Pertuelane, jusques au lieu qui luy estoit preparé, apres quoy le President parla en ceste sorte.

*Charles Stuart* Roy d'Angleterre, les Communes d'Angleterre, assmblées en Parlement, ayant un vif sentiment des grandes calamites, qui ont travaillé ce Royaume, ces années passées, & de tout le sang innocent espendu dans ces 3. Royaumes, & particulièrement cetuy cy, de laquelle chose vous estes chargé, comme le principal auteur, & selon leur devoir envers Dieu, envers ce Royaume, & eux mesmes, & le pouvoir qu'il ont selon les loix Fundamentales du Royame, & la confiance que le peuple a mis en eux, pourtant cette Chambre Souveraine de Justice a esté establie, devant laquelle vous estes amené, afin non seulement d'ouir lire vostre acéusation, ou charge, mise contre vous, mais aussy d'y respondre, afin qu'il soit en suite procedé contre vous: cela ainsy fait, le Soliciteur General parla en ceste sorte. Monseigneur le President, Au nom des Communes d'Angleterre, & de tout le Peuple, j'accuse *Charles Stuart*, icy present, de haute Trahison, & autres Crimes hayneux, & je demande au nom des dites Communes, que son Accusation luy soit lue: le Roy demande qu'on fit quelque surseance, & qu'il peut parler, mais cela luy fut refusé, & le President luy dit ainsy: La Court Ordonne, que vostre charge soit lue & sy vous aves quelque chose a y respondre, apres cela vous seres ouy.

La charge fut leue, qui en bref consiste en cecy, qu'il est la cause de tout le sang qui a esté respendu dans ce Royaume qu'il est l'auteur, & le principal Agent pour ce qui regarde le commencement, & le progres de cette guerre Civile: & en suite, on parle touchant les batailles qui se sont Donnees en divers lieux: de la on passe pour ce qui cōcerne l'Irlande, dont on le charge aussy, &

:( 2 ainsy

aincy est accusé d'estre Tyran, Traistre, Meurtrier, & ennemy ouvert de la Republique; cependant quel'on lisoit l'accusation, le Roy entendar les termes de Tiran &c. tesmoingna un souffris, & ayant voulu dire quelque chose, il ne luy fut pas permis; mais le President parla aincy, vous avez oui vostre accusation, qui contient plusieurs choses de grand consequence, & vous voyez ausly que au nom des Communes d'Angleterre, & du peuple, la cour requiert que vous ayes a respondre la dessus: A quoy le Roy repliqua: Je desire de cognoistre par quelle autorité je suis amené icy: il n'y a pas long temps que j'estois en l'Isle de *Wight*, mais de deduire icy les raisons, pourquoy, ou comment je suis venu icy, seroit chose trop longue a present, en ce lieu là j'ay traité avec les deux Chambres du Parlement, ayant traité avec des Seigneurs & Gentilshommes, avec qui j'ay traité avec toute sincerité, & rondeur, eux ausly ayant fait le mesme de leur costé & estions sur le point de conclure un Traité: maintenant je desire scavoir par quelle legitime Autorité, j'ay esté transporté de l'Isle de *Wight*, & en suite de lieu en lieu & aincy amené icy; je n'ignore pas qu'il n'y ait plusieurs pouvoirs, & Authorities dans le monde, mais je parle d'une qui soit juste & legitime, & lors que vous m'aurez fait paroistre vostre Autorité, deüement établie i'y respondray. Cependant souvenez vous que je suis vostre Roy legitime, & quel peché vous attirez sur vos testes, en eu suite le Jugement de Dieu sur ce Royaume, songez y bien: avant que passer plus avant, & tomber d'un mal dans l'autre, & en attendant je ne faulseray point la foy & assurance, qui m'est commise & de Dieu, & ausly par une ancienné & legitime succession, aincy faites moy paroistre vostre juste Autorité, & alors je vous en diray d'avantage. a quoy le President respondit; sy vous avies bien remarqué ce qui vous a esté dit au commencement, vous eussies appris par quelle autorité vous estes amené icy, qui est que vous ayes a faire responce a vostre accusation, faite au nom des Communes d'Angleterre, comme estant leur Roy par Election sur quoy le Roy dit, quil le nioit entierement: la dessus le President repliqua sy vous ne voules recognoistre l'Autorité de la Court, on procedera contre vous; a quoy le Roy respondit. Quel'Angleterre n'a jamais esté Royaume Electif, mais bien Succésif il y a pres de mille ans; & il insista encor comme devant, qu'on luy fit paroistre par quelle Autorité legitime il estoit amené là.

Le reste du jour se passa en demandes, & responce, mais en effect, qui revient a cecy, que sa Majesté ne veut recognoistre leur Autorité, ainsi fut a renvoyé & la Cour fut remise jusques au Lundy 22. de ce mois.

Lundy

Lundy le 21. de Fevrier.

**S**A Majesté fut amené derechef devant les Commissaires, & apres les ceremonies ordinaires, le Soliciteur General dit, Mon Seigneur le President dernièrement estant icy, ie delivray l'accusation de Trahison, contre le prisonnier à la barre, au nom du peuple d'Angleterre; Il ne voulut pour lors respondre à l'accusation; C'est pourquoy Je desire derechef, au nom dudit peuple qu'on lui demande qu'il responde, à ladite accusation; & en cas qu'il refuse de respondre, ou mette en question la Jurisdiction de la Cour; Je desire que cela soit receu comme une confession, & que la Cour procedé contre le prisonnier.

*Le Seigneur President.* La dernière fois que vous ouistes vostre accusation de haute Trahison, & autres grands crimes, qui fut leüé contre vous, & au lieu d'y respondre, vous questionastes l'Autorité & jurisdiction de la Cour. l'Autorité est des Communes d'Angleterre assembleés en Parlement, qui requierent vostre responce à l'accusation, ou en confessant, ou en niant.

*Le Roy.* La dernière fois que je fus icy, Je fis cette question, que si c'estoit mon affaire particuliere, j'aurois fait ma protestation; mais ce n'est pas la mienne seule, c'est celle de mon peuple d'Angleterre pour ses libertez & franchises; si la force peut changer les loix fondamentales du Royaume; personne ne peut s'assurer de sa vie, ny d'aucune chose qu'il ait; Je demande donc derechef par quelle Autorité; selon la conscience & devoir envers Dieu & mon Peuple, Je ne puis respondre que je ne sois satisfait de la legalité de cette Cour.

*Le Seigneur President.* Il faut que ie vous interrompe, ce que ie ne voudrois pas faire, mais veu que vous avez intention d'entrer en un long debat, la Cour ne le veut point permettre, cela estant contre la pratique de toutes les Cours: Elle demande derechef vostre Responce.

*Le Roy.* Je ne suis Advocat, & par consequent ie ne connois point la pratique des Cours; Mais j'ay autant de connoissance des loix du Royaume, qu'aucun Gentilhomme qui y soit; & Je scay que la loy, & la raison ne peuvent imposer à aucun, une croyance, sans loy & raison.

*Le Seigneur President.* Il y icy loy, & raison, car cette cy estant fondée sur les suffrages de la maison des Communes d'Angleterre, qui ont fait des loix pour vos Predecesseurs (aussi bien que vous mesmes les devez observer, & en voir l'execution) à qui ils estoient responsables.

*Le Roy replica;* Nommez m'en un.  
*Le Seigneur President dit au R.* Que son mespris de la Cour seroit enregistré refusant de respondre.

3

16

*Le Roy.* Je desire au nom de mon peuple d'Angleterre, que ie puisse représenter mes raisons pourquoy ie ne puis respondre, & que ie puisse mettre mon retardement, en la jurisdiction de cette Cour.

*Le Seigneur President.* Il faut que ie vous interrompe derechef, vous avez dit quelque chose dont cette Cour peut prendre connoissance: personne ne peut retarder en la jurisdiction d'aucune Cour, & encor moins en la jurisdiction de cette Souveraine Cour de Judicature.

*Le Roy.* Je n'entends pas comme quoy les Communes d'Angleterre; viennent à estre une Cour de Judicature, car elles n'ont jamais auparavant esté reputées telles.

*Monsieur Broughton.* CHARLES STVART, La Cour requiert si vous voulez confesser, ou nier l'accusation de haute Trahison, & autres crimes enormes leue auparavant contre vous.

*Le Roy.* Je desire derechef de produire mes raisons pourquoy ie ne donne point de responce.

*Le Seigneur President.* La Cour a considéré, & Je vous diray pour dernière responce, que les raisons ne doiuent point estre ouïes, contre la Souveraine Jurisdiction des Communes d'Angleterre.

*Le Roy.* Regardant autour de soy dit, Prenez connoissance, qu'ils ne veulent point souffrir que leur Roy donne ses raisons, au nom du peuple d'Angleterre pour sa libertez & franchises.

*Le Seigneur President.* Vous avez pris les armes, & avez taché de ruiner les libertez & franchises du Peuple, & partant vous estes amené icy pour recevoir Justice.

*Le Roy.* Non, mais j'ay pris les armes pour la defence de mon Peuple, leurs Loix, Libertez, & Franchises.

*Le Seigneur President.* Que tout le monde iuge comment vous avez defendu le peuple quand vous aviez une armée sur pied. La prochaine fois que vous viendrez icy, vous pourrez peutestre recevoir vostre dernière sentence. Sergent Reprenez le Prisonnier en garde:

*Le Roy.* Je ne suis pas un Prisonnier Ordinaire.

*Le Seigneur President.* Le Roy étant parti, commanda d'enregistrer le défaut; qu'il n'avoit point voulu respondre à l'accusation.

Mardi le 2. de Fevvr.

**S**A Majesté revint à la Sale de Westminster, le Solliciteur General dit, Mon Seigneur le President, c'est maintenant la troisième fois que le Prisonnier à la barre a esté amené icy, contre lequel

lequel j'ay cy devant deliuré une accusation de haute Trahison, au nom du peuple d'Angleterre, il l'a ouy lire, & a eu la plus grande grace & faveur qu'aucune Cour ait jamais monstrée à aucun prisonnier; son crime étant la plus grande Trahison qui ait esté commise sur le theatre d'Angleterre, Il n'a pas encore respondu, mais a disputé de l'Autorité, & jurisdiction de la Cour, au divers iours; qu'il a comparu. C'est pourquoy ie desire derechef au nom du peuple d'Angleterre, & du Sang innocent respandu qui crie; une prompte Justice & Jugement contre lui, Car par la loy du Pays, si aucun Prisonnier, accusé d'aucun crime ne respond directement, mais questionne la Jurisdiction de la Cour, au lieu de respondre; la Cour peut le recevoir pour un adveu; & proceder en jugement. Quant au fait de l'accusation du Prisonnier, Mon Seigneur, la chose est si claire qu'il n'est pas besoin de produire destesmoings, Que si la Cour en desire, ie suis prest au nom du peuple d'Angleterre de produire divers tesmoings pour prouver l'accusation: Et partant je desire derechef un jugement prompt contre le Prisonnier à la barre.

*Le Seigneur President.* Vous avez ouï ce qui a esté dit à l'encontre de vous, & ce dont on vous a accusé, mais vous n'avez point respondu, & la Cour prend connoissance du retardement qu'elle recoit de vous. Vous ne devez pas disputer de la Jurisdiction de la Cour, étant la Souveraine Judicature, d'où il n'y a point d'appel; Elle est sensible de vostre retardement, & de vostre averfion à estre examiné, & elle pourroit avoir procedé contre vous; Mais la Cour demande vostre responce positive autrement elle procedera à faire Justice qui ne considère ni les personnes, ni la cause; & c'est pourquoy elle demande si vous estes coupable, ou non?

*Le Roy.* Je desire de sçavoir si je puis parler librement, ou non; pour produire mes raisons; le demanderay un plus long terme, quand je seray satisfait de la Jurisdiction de la Cour.

*Le Seigneur President.* Il faut que ie vous interrompe, vous devez reconnoître la Jurisdiction de la Cour, & donner vostre responce positive à l'accusation; c'est leur dernier commandement que vous respondiez à vostre accusation.

*Le Roy.* Je suis pour les libertez & franchises de mon peuple d'Angleterre, Je n'ay jamais auparavant ouy de cette Cour, ni je ne dois point respondre, que je ne sache qu'elle est legalement établie, ni vous ne me devez pas traiter de la sorte, étant vostre Roy, Je ne puis vous reconnoître une Cour; ny je ne sache aucune loy par laquelle vous me puissiez faire rendre conte. Je traitois en l'Isle de Wight, où j'avois la foy publique de mon Royaume, où j'avois presque tout accordé ce qu'on ovoit desiré ---

*Le Seigneur President.* Vous ne devez pas avoir permission, vous devez

devez feulement respondre à l'accufation, ce qu'avec mefpri  
vous avez refusé de faire.

*Le Roy.* Avec permission ----

*Le Seigneur President.* Monsieur Brughton, Clerc, faites ce qu'on  
vous commande.

*Brugheon.* CHARLES STVART vous avez ouicy de-  
vant la lecture de l'accufation de haute Traison contre vous, &  
avez eu commandement de respondre en confessant, ou niant.

*Le Roy.* Si je puis faire Sçavoir & entendre ce proccadé à mon  
peuple d'Angleterre, & sçavoir par quelle loy il doit estre, & estre  
satisfait que cette Cour est legitime, & comme quoi je l'appel-  
lerai, Je respondray.

*Le Seigneur President.* La Cour cognoist vostre intention, aussi  
a fait le peuple d'Angleterre, l'intention des hommes est con-  
nuë par leurs actions : & vous avez escrit vos intentions en cha-  
racteres de Sang, & avez encore maintenant refusé de respon-  
dre; Enregistrez le defaut, de ne respondre pas. Et vous Mes-  
sieurs, qui avez amené icy le Prisonnier, remmenez le : Et vous,  
sachez que vous estes devant une Cour de Iustice.

*Le Roy.* Pish ! Je ne me soucie aucunement de vous.

*Le Seigneur President.* Crieur, Renvoyez cette Cour jusques à  
demain à dix heures :

Cela estant fait le Roy retourna à l'hostel de Cotton,  
ou il coucha cette nuit, & la precedente,

